



DEMANDE DE SOCIETARIAT

Nous pratiquons le tir à 300m uniquement pour armes d'ordonnance distance 300M ainsi que le petit calibre 50M 22lr pour fusil. Les munitions personnelles sont interdites. Quelques samedis (5X/an), nous pratiquons le tir à la lunette. Voir le règlement ainsi que l'agenda annuel sur notre site internet <https://www.tir-ardevaz.ch/> Les demandes de sociétariat sont traitées et validées lors de l'Assemblée Générale.

A cocher si vous voulez devenir membre avec ou sans licence :

- | | |
|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> -La cotisation d'entrée | CHF 150.-- |
| <input type="checkbox"/> -La cotisation annuelle avec licence | CHF 100. -- |
| <input type="checkbox"/> -La cotisation annuelle sans licence | CH 65. -- |
| <input type="checkbox"/> -Ecole de tir | CHF 50.-- |
| <input type="checkbox"/> -Jeune tireur | CHF 00.-- |

La licence permet de participer aux tirs de concours de la FSVT + FST.

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Localité	
Date de naissance	
N° AVS	
N° de téléphone	
Adresse mail	

Afin de faciliter la tenue du registre des membres, nous vous invitons à remplir tous les champs.

Adresse d'envoi :

xperruch@gmail.com
claud.j@teltron.ch

Lieu et Date

Signature